



Commission paritaire de l'industrie des tabacs

1330002 Tabac à fumer, à mâcher et à priser

Prime de fin d'année.....	2
Prime de jubilé	2
Frais de transport	2
Pension complémentaire	2

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>.*



Prime de fin d'année

CCT du 13 juin 2003 (68.500)

Relative à la prime de fin d'année dans les entreprises fabriquant du tabac à fumer, à mâcher et à prises

Tous les articles.

Durée de validité :

1^{er} janvier 2003 pour une durée indéterminée.

Prime de jubilé

CCT du 08 décembre 2015 (131268)

Conditions de travail et de rémunération durant la période 2015 et 2016

Articles 1, 4, 20

Durée de la validité :

1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Frais de transport

CCT du 19 novembre 2013 (118.570)

Intervention patronale dans les frais de transport.

Tous les articles.

Durée de la validité :

1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 30 mai 2011 (104.420) modifiée par la CCT du 31 janvier 2012 (109.261) et modifiée par la CCT du 19 novembre 2013 (118.572)

Instituant un deuxième pilier de pension

Tous les articles + annexe.

L'annexe est remplacée à partir du 1^{er} janvier 2011 par la CCT du 31 janvier 2012.

L'annexe est remplacée à partir du 1^{er} janvier 2014 par la CCT du 19 novembre 2013.

Durée de la validité :

1^{er} juin 2010 pour une durée indéterminée.